



# Guide d'enseignement

## Dermatologie

## On vous a prescrit un agent biologique?

### Qu'est-ce qu'un agent biologique?

C'est un médicament dérivé d'une protéine naturellement présente dans les cellules vivantes.

### Pourquoi dois-je prendre ce médicament ?

Vous avez fait l'essai d'autres médicaments pour votre psoriasis qui n'ont pas eu l'effet espéré. L'agent biologique prescrit freinera l'évolution de votre maladie, il améliorera votre peau et augmentera votre confort.



### Comment ce médicament agit-il?

Étant atteint de psoriasis, votre système immunitaire est dérégulé et vos cellules de la peau se reproduisent plus rapidement, ce qui cause des plaques rouges, sèches et de l'inflammation.

Votre agent biologique ciblera des composantes de votre système immunitaire afin de ralentir la multiplication des cellules de la peau.

### Quel est **mon rôle** en lien avec la prise de ce nouveau médicament?

Il est important de prendre votre médicament tel que prescrit.

Si des examens sanguins vous sont prescrits, il est important qu'ils soient faits.

Si votre ordonnance pour la pharmacie ou votre couverture par la RAMQ doit être renouvelée ou que votre régime d'assurances personnel prend fin prochainement, avisez l'infirmière du programme.

### Questions ?

Pour toute question concernant votre agent biologique, appelez l'infirmière en psoriasis au **418 682-7511 poste 84998** ou l'infirmière du programme de votre agent biologique.

## Quoi faire avant de débuter mon médicament?

### Dépistage de la tuberculose

Les agents biologiques augmentent le risque de réactiver une tuberculose latente. Les tests suivants permettent de la dépister :

- PPD (test cutané);
- Quantiféron (prise de sang);
- Radiographie pulmonaire.

### Prises de sang

Si vous souffrez de VIH, d'hépatite A, B ou C, il se peut que certains agents biologiques soient contre-indiqués. Vous aurez donc des prises de sang de dépistage. D'autres prises de sang peuvent également être demandées par votre dermatologue.

### Vaccination

Puisque votre système immunitaire sera affaibli pendant votre traitement, il est recommandé de s'assurer que votre vaccination soit à jour :

- Influenza (grippe);
- Diphtérie/Tétanos;
- Pneumocoque;
- Haemophilus influenza de type B (HIB);
- VPH, si applicable;
- Hépatite A et/ou B, selon les facteurs de risque;
- Zona, si âgé de plus de 50 ans.



## Dois-je cesser mes autres médicaments?

Non, vous devez continuer de prendre tous vos médicaments habituels, à moins d'avis contraire de votre médecin.

## Quels sont les effets secondaires les plus courants?

Le principal effet secondaire de tous les agents biologiques est l'affaiblissement du système immunitaire. Il est possible que vous ayez plus d'infections qu'auparavant (la plupart du temps mineures). Il est aussi possible que vous ne remarquiez pas de changements. Lisez le feuillet d'information du médicament prescrit pour en connaître davantage sur les effets secondaires les plus courants associés à votre médicament.

## Y a-t-il des moments où je dois **suspendre** mon médicament?

Si vous croyez avoir un effet secondaire important, cessez de prendre votre médicament et avisez tout de suite votre dermatologue.

Vous devez aviser votre dermatologue si :

- vous avez une infection;
- vous prenez des antibiotiques;
- vous faites de la fièvre;
- vous devez subir une chirurgie;
- vous envisagez de concevoir un enfant (homme ou femme).

Il se peut que votre dermatologue vous demande de suspendre votre agent biologique selon le cas.

## Que dois-je faire avant de débiter mon médicament?

Vous aurez un rendez-vous de suivi avec votre dermatologue après le début de votre agent biologique.

Vous devrez le revoir environ deux fois par année, pour le renouvellement de votre approbation.

## Serais-je capable de **payer ce médicament**?

Oui, toute personne, peu importe son revenu, peut avoir accès à un agent biologique qui lui a été prescrit. La RAMQ ou votre assureur privé, selon le cas, déboursera une grande partie du coût du médicament. (Certaines conditions peuvent parfois être exigées)

Le programme de votre médicament peut aussi en déboursier une partie, au besoin.

## Notes personnelles :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Ce guide émet des recommandations conformes aux informations scientifiques disponibles au moment de sa parution, soit le 14 janvier 2021. Toutefois, ces recommandations n'ont aucunement pour effet de remplacer le jugement d'un clinicien. Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec votre professionnel de la santé. Si d'une façon ou d'une autre vous faisiez une mauvaise utilisation de l'information contenue dans ce document, le CHU de Québec ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit à cet égard.



### Droits d'auteur

Aucune reproduction complète ou partielle de ce document n'est permise sans l'autorisation écrite du CHU de Québec-Université Laval et autre(s) au besoin. © CHU de Québec ou autre(s) au besoin, 2018. Toutefois, vous pouvez l'imprimer et l'utiliser pour un usage professionnel.